



SYLVIE GAUCHET



JULIE TINETTI

Responsables de rubrique

Le développement durable est au cœur de nos pratiques, qu'elles soient sportives, de loisir ou culturelles. Soucieuse de l'avenir, la FFESSM s'est positionnée en s'engageant auprès de ses licenciés mais également auprès des instances dans lesquelles elle intervient comme membre consultatif. Par Sylvie Gauchet et Julie Tinetti.

POUR ÉVITER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS AUX SITES, ADOPTEZ UNE CONDUITE ÉTHIQUE!

Survenant fréquemment en cas de surfréquentation des sites, mais pas seulement, les problèmes liés à la conduite de certains plongeurs peuvent aboutir à des situations critiques : restriction d'accès aux sites, voire interdiction totale d'accès. En ayant conscience des comportements menant à des situations de tension et de conflit avec les riverains et autres usagers, il est très facile de mettre en place quelques règles simples permettant de conserver les terrains de jeu naturels de la plongée, de la pêche sous-marine ou de l'apnée.



© P. Ragot

Hortense accueille de nouveau les plongeurs. Ceux-ci se doivent d'adopter un comportement exemplaire.

LES CAS DU SITE D'HORTENSE AU CAP FERRET ET DE LA RIA D'ETEL

Suite à des arrêts municipaux de 2001 et 2003, les plongeurs du Sud Atlantique ont été privés du fameux site d'Hortense en cap Ferret, dans la partie sud-ouest du Bassin d'Arcachon. Si la cause évoquée dans un premier temps était l'instabilité des berges et les risques d'éboulements, les plongeurs se sont étonnés que cette interdiction n'ait pas été étendue aux jets skis, à la baignade ou à la pêche à la ligne. Enquête faite, il est apparu que les riverains, gênés par la présence de plongeurs en grand nombre et pas toujours discrets, avaient fait pression sur l'administration pour que le site soit interdit. Le comité départemental de la Gironde a alors attaqué la mairie ainsi que les Affaires maritimes et a obtenu gain de cause en 2005 avec une décision du tribunal administratif qui a cassé les deux arrêtés en question. Afin de ne pas reproduire les mêmes

erreurs, le CODEP 33 a créé un groupe de travail sur les activités subaquatiques réunissant techniciens, scientifiques, photographes, biologistes, médecins et chargés de communication, afin de devenir l'interlocuteur naturel des autorités. Participant à une meilleure connaissance de la plongée sous-marine, ce groupe de travail a également eu pour mission de sensibiliser les clubs du département au partage nécessaire de l'espace naturel afin que chacun puisse jouir de la nature en pleine liberté, le respect de chacun et aussi des riverains passant par des comportements calmes et respectueux de la tranquillité des lieux.

Autre exemple : en 2006, la commune de Plouhinec et le comité interrégional Bretagne Pays de la Loire ont signé une charte de bonne conduite sur les sites de plongée du « Magouer » et du « Vieux passage », situés en rivière d'Étel. Cette charte était indispen-

sable pour maintenir possible l'accès à ces sites très fréquentés les week-ends de la belle saison. La rivière d'Étel permet une mise à l'eau du bord, avec des sites accessibles à tous, et des parkings « les pieds dans l'eau », et c'est bien là l'origine des problèmes qui ont failli conduire à une interdiction de plongée. Les relations entre les plongeurs et les riverains ou autres usagers des ports s'étaient fortement dégradées. L'encombrement des parkings était devenu rapidement une gêne, et les usagers reprochaient plusieurs attitudes aux plongeurs :

- > la nudité parfois ostentatoire sur les parkings,
- > les parkings devenant des « foires à la brocante »,
- > l'utilisation abusive des points d'eau pour le rinçage du matériel.

Après quelques années d'accalmie, cette charte a été revue et reconduite en 2015 entre la mairie de Plouhinec et le comité départemental FFESSM du Morbihan, suite à de nouvelles plaintes déposées par les riverains (voir encadré ci-contre).



La ria d'Étel accueille des compétitions de nage en eau vive.

© CNEV

Charte de plongée au Magouër

1. Je stationne sur le parking dédié aux plongeurs afin de ne pas gêner les usagers habituels ni l'intervention des secours.
2. Je n'étale pas mon matériel.
3. Je me change avec discrétion et pudeur.
4. Je respecte les riverains et j'utilise les toilettes publiques et non les murs pour mes besoins.
5. Je respecte les consignes de mise à l'eau et d'immersion.
6. Je suis le chenal d'accès pour me rendre au point d'immersion.
7. En cas de remontée anormale, j'utilise mon parachute de palier.
8. En aucun cas je ne dois me trouver dans la zone portuaire entre les mouillages.
9. Je ne descends pas le long des mouillages portuaires et ne les utilise pas pour planter mon pavillon.
10. Je n'utilise pas l'eau des robinets pour rincer mon matériel.
11. Je reste poli et courtois en toutes circonstances.

QUELS CODES DE BONNE CONDUITE ADOPTER?

Nous l'avons vu, si les conflits d'usage sont bien souvent en cause, des principes simples peuvent être observés, afin que les comportements des plongeurs soient exemplaires et irréprochables. Le non-respect de pratiques qui relèvent du bon sens peut être préjudiciable à tous!

- > Respectez les propriétés privées et publiques.
- > Ne vous garez pas en dehors des emplacements autorisés, dans le cas où toutes les places sont occupées, recherchez une autre zone de plongée.
- > N'étalez pas votre matériel de plongée afin de ne pas gêner la circulation des véhicules, ni celle des piétons.
- > Changez-vous avec un minimum de pudeur et de discrétion, votre attitude peut gêner les riverains et les jeunes enfants.
- > Évitez les nuisances sonores.
- > Signalez-vous en plongée (pavillon/bouée).
- > En limite d'une zone portuaire, vous ne devez en aucun cas vous trouver en surface entre deux bateaux.
- > Au retour de votre plongée, ne rincez pas votre matériel avec les points d'eau situés sur les parkings.

- > Signalez les sources de danger.
- > Ne laissez aucune trace de votre passage et respectez la biodiversité du site (cf. « Les écogestes du plongeur responsable »*).

VERS LA RÉDACTION D'UNE CHARTE FÉDÉRALE DE BONNE CONDUITE DES PLONGEURS

Suite à des échanges nourris sur ce sujet lors de la réunion « Développement durable » de la dernière assemblée générale nationale à Lyon, la FFESSM réfléchit à la rédaction d'une charte nationale de bonne conduite ou d'un document pédagogique pour ses clubs et ses plongeurs, sur la base des sujets listés ci-dessus (liste non exhaustive) pour la rentrée fédérale de septembre 2015. Les clubs et comités de la FFESSM concernés par des situations d'usages conflictuels sont invités à faire partager leur expérience à notre chargée de mission Julie Tinetti (jtinetti@ffessm.fr), afin que cette future charte soit la plus pertinente possible. ■

* L'affiche et le livret « Les écogestes du plongeur responsable » édités par la FFESSM sont accessibles via : www.ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/FFESSM%20passe%20au%20vert.pdf

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SLALOM DE NAGE EN EAU VIVE LABELLISÉ PAR LE CNOSF



Cette année, ce sont non seulement les championnats de France des activités subaquatiques de Chartes qui ont obtenu pour la 3^e année consécutive le label « Agenda 21 : Développement durable, le sport s'engage » du CNOSF,

mais également et pour la première fois le Championnat de France de PSP, ainsi que le Championnat de France de slalom de nage en eau vive. Thierry Ravoisier, président de la commission nationale, témoigne.

Subaqua Thierry, tu as organisé les 23 et 24 mai derniers le championnat de France de slalom de nage en eau vive à Châteauneuf-sur-Cher, qui a obtenu le label « Agenda 21 : Développement Durable – Le Sport s'Engage » du CNOSF. Peux-tu nous indiquer en quoi ce championnat a-t-il été écoresponsable ?

Thierry Ravoisier Avant toute chose, je tiens à préciser que cette organisation n'aurait pas été possible sans le support logistique et les bénévoles du club d'Issoudun. Nos compétitions sont, de par leurs lieux de pratique, extrêmement espacées, d'où une nécessité d'organisation de nos calendriers et la mise en place d'une réflexion sur le co-voiturage interclubs qui à ce jour, est devenu une nécessité économique et écoresponsable. Mais d'autres points sont également

mis en avant lors de nos manifestations. Nous avons besoin de naviguer sur des rivières propres, nous faisons en sorte que les berges et le lit de celles-ci le soient davantage après notre départ. Nous nous adressons localement aux professionnels de la restauration de groupe pour les protocoles d'ouverture de nos championnats, également aux hébergements locaux (gîtes de groupe ou d'étape), ce qui donne envie aux communes et commerces de proximité de mieux nous accueillir et de nous revoir.

Subaqua Quel impact espères-tu que ce label aura pour l'avenir de la commission NEV ?

Thierry Ravoisier Au jour d'aujourd'hui, nous sommes consommateurs et nous avons un peu perdu la vraie valeur de ce qui nous entoure. Nous avons en France, une multitude de terrains de jeux, rivières, fleuves, torrents, lacs et lorsque nous nageons sur ces spots, nous découvrons malheureusement, l'incivisme de l'homme. Notre activité permet d'être face à cette réalité et de réfléchir sur nos actes et de leurs conséquences, et également de contribuer à apporter notre aide dans certains cas. Ce label est une nécessité pour que chacun puisse prendre conscience de l'importance de nos actes face à ce problème de besoins.

Subaqua Quels sont les projets de la commission NEV en matière de développement durable ?

Thierry Ravoisier En matière de développement durable, notre commission depuis sa création est ambassadrice envers ses pratiquants en termes de nettoyage des lieux de pratique et de l'enseignement sur la vie aquatique, car nous empruntons des lieux où la vie existait avant notre venue et nous nous devons de la respecter. De même, une grande avancée a été réalisée sur les matériaux utilisés pour la réalisation des flotteurs de nage en eau vive, ainsi que pour les équipements individuels. ■



La NEV est depuis longtemps écoresponsable.

© CNEV

CONTACT

Besoin d'accompagnement sur vos projets DD ? Une suggestion, une question, un témoignage à partager ? N'hésitez pas à contacter la chargée de mission développement durable de la FFESSM ! Julie Tinetti : jtinetti@ffessm.fr/04 91 13 63 10